



COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Au cours de sa séance du jeudi 22 mars 2012

□□□

LE CONSEIL A :

désigné conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD comme secrétaires de séance.

été informé des actes signés par le Président dans le cadre des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008 :

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- le **06/03/2012** : un arrêté désignant Monsieur GERVAIS pour présider la commission de délégation de service public dans le cadre de la délégation du réseau de chaleur de Fontaine d'Ouche et de Chenôve et en l'absence de Monsieur le Président
- le **06/03/2012** : un arrêté désignant les agents du Grand Dijon pour participer avec voix consultative aux séances de la commission de délégation de service public relative au réseau de chaleur de Fontaine-d'Ouche et Chenôve
- le **06/03/2012** : un arrêté désignant Monsieur MASSON pour représenter Monsieur le Président en son absence dans le cadre des négociations relatives à la délégation de service public du réseau de chaleur de Fontaine d'Ouche et de Chenôve
- le **06/03/2012** : un arrêté de délégation de signature à Monsieur SOUMIER pour les marchés publics et tout acte nécessaire à leur exécution ainsi qu'aux actes passés au titre de la centrale d'achats
- le **21/02/2012** : un arrêté décidant la souscription d'un emprunt de 5 000 000€ auprès de la caisse fédérale du crédit Mutuel
- le **07/02/2012** : un arrêté modifiant l'article 1 de l'arrêté du 1er décembre 2011 et relatif à la décision de contracter une ligne de trésorerie interactive d'un montant maximum de 15 000 000 €

Conventions

- le **05/01/2012** : un avenant n°7 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 et relatif au 3, impasse de Quetigny passé avec ADEFO.
- le **10/01/2012** : un avenant n°8 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 et relatif au 48, rue Aristide

Briand passé avec ADEFO

- le 26/01/2012 : un avenant n°9 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 et relatif au 48, rue Aristide Briand Lot 38-31-47-49 passé avec ADEFO
- le 26/01/2012 : un avenant n°10 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 et relatif au 48, rue Aristide Briand Lot 43-51-54 passé avec ADEFO
- le 15/02/2012 : une convention de partenariat en vue d'une édition spécial Grand Dijon passée avec le Journal du Palais
- le 16/02/2012 : une convention de partenariat relative à l'Observatoire du développement social passée avec la Direction départementale de la Sécurité Publique de Côte d'Or
- le 31/05/2011 : un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 et relatif à la mise à disposition du 12 rue Sully passé avec ADEFO
- le 08/02/2012 : un arrêté décidant de procéder au transfert du contrat d'emprunt n°MIN252939EUR avec Dexia de la commune de Dijon à la Communauté de l'agglomération dijonnaise

Marchés

- le 29/02/2012 : un marché à procédure adaptée n°201212016AM0000000 passé avec la société ATRM pour un montant de 528 000,00 € HT. Marché relatif au remplacement d'équipements de convois des cendres
- le 24/02/2012 : un marché subséquent n°201212017AS0000000 passé avec la société JOUR J pour un montant de 904,00 € HT. Marché subséquent 3 à l'accord cadre communication n°201010137FD000000 - lot 2 : organisation d'inaugurations et de réunions publiques / signature charte illico² - séance du 9 février 2012. Le marché dure jusqu'au 31 mars 2012
- le 24/02/2012 : un marché subséquent n°201212018AS0000000 passé avec la société DIGITAL CONCEPT pour un montant de 830,00 € HT. Marché subséquent 2 à l'accord cadre n°201010136FD0000000 - lot 1 : création graphique - pré-presse / signature charte Plan Climat Illico². Le marché dure jusqu'au 31 mars 2012
- le 22/02/2012 : un marché à procédure adaptée n°201212010AM0000000 passé avec la société GACHON pour un montant de 6,30 € HT à la tonne. Marché relatif au chargement et transport du verre collecté sur le territoire du Grand Dijon. Marché d'une durée d'un an renouvelable deux fois pour un an
- le 16/02/2012 : un marché à procédure adaptée n°201212006AM0000000 passé avec la SARL LABEAUNE pour un montant de 3 362,00 € HT. Marché relatif à la reconversion de l'ancien site de l'INRA à BRETENIERE - aménagement des locaux nécessaires à l'implantation de WELLIENCE AgroEnvironnement / lot 2 : étanchéité et bardage. Marché d'une durée de 4 mois
- le 15/02/2012 : un marché à procédure adaptée n°201212007AM0000000 passé avec la société SIA REVETEMENTS pour un montant de 12 229,31 € HT (solution de base) et l'option 1 de 4 187,00 € HT. Marché relatif à la reconversion de l'ancien site de l'INRA à BRETENIERE - aménagement des locaux nécessaires à l'implantation de WELLIENCE AgroEnvironnement / lot 5 : sol souple. Marché d'une durée de 4 mois
- le 13/02/2012 : un marché subséquent n°201212013AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 329,00 € HT. Marché subséquent n°33 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - flyers premiers essais du tramway. La fin du marché est le 31 mars 2012.
- le 13/02/2012 : un marché subséquent n°201212012AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 810,00 € HT. Marché subséquent n°32 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - document info travaux tram - secteur Foch. La fin du marché est le 31 mars 2012
- le 13/02/2012 : un marché à procédure adaptée n°201212008AM0000000 passé avec la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 44 382,00 € HT (solution de base) et l'option 1 de 2 443,97 € HT. Marché relatif à la reconversion de l'ancien site de l'INRA à BRETENIERE - aménagement des locaux nécessaires à l'implantation de WELLIENCE AgroEnvironnement / lot 8 : électricité - courants forts et courants faibles. Marché d'une durée de 4 mois
- le 03/02/2012 : un marché à procédure adaptée n°201212005AM0000000 passé avec la société AFT pour un montant de 59 652,97 € HT + l'option 1 à 13 950,42 € HT. Marché relatif à la reconversion de l'ancien site de l'INRA à BRETENIERE - aménagement des locaux nécessaire à l'implantation de WELLIENCE AgroEnvironnement - lot 1 : gros oeuvre – désamiantage.. Marché d'une durée de 4 mois
- le 30/01/2012 : un marché en dialogue compétitif n°201212002FM0000000 passé avec la société LOGICA France pour un montant de 816 000,00 € HT. Marché relatif à la fourniture d'un système informatisé de gestion financière (y compris gestion des immobilisations), des achats, des stocks et des subventions (versées et reçues), prestations de mise en œuvre, réalisation et mise en œuvre des interfaces, réalisation de la reprise des données existantes. Marché d'une durée de neuf ans
- le 27/01/2012 : un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence n°201212009FM0000000 passé avec la société DBHB pour un montant de 120 000 € TTC. Marché relatif à la prestation de publicité et l'achat de places pour

la saison sportive 2011-2012. Marché d'une durée d'un an

- le **26/01/2012** : un marché complémentaire n°201212004FC0000000 passé avec la société EIFFAGE TP pour un montant de 106 325,60 € HT. Marché complémentaire 1 au marché n°201010088FM0000000 relatif à l'exécution des travaux d'ouvrages d'art 1 et 2 dans le cadre de la réalisation des deux premières lignes de tramway. Marché d'une durée de deux mois
- le **29/12/2012** : un marché à procédure adaptée n°201212028AM00000000 passé avec la société INCENDIE PROTECTION SECURITE pour un montant minimum de 35 000,00 € TTC et un montant maximum de 85 000,00 € TTC. Marché relatif à divers bâtiments - lot 1 : maintenance d'installations de lutte contre l'incendie. Le marché est attribué pour l'année 2012
- le **29/12/2012** : un marché à procédure adaptée n°201212029AM00000000 passé avec la société DESAUTEL SA pour un montant minimum de 25 000,00 € TTC et un montant maximum de 60 000,00 € TTC. Marché relatif à divers bâtiments - lot 2 : acquisition d'installations de lutte contre l'incendie. Le marché est attribué pour l'année 2012
- le **24/02/2012** : un avenant 3 n°201010109FM0000300 passé avec la société SMAC pour un montant de + 36 273,56 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 6 : couverture et bardage métallique
- le **24/02/2012** : un avenant 2 n°201010110FM0000200 passé avec la société PROTOY SA pour un montant de + 65 418,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 7 : menuiseries extérieures aluminium
- le **23/02/2012** : un avenant 1 n°201010111FM0000100 passé avec le groupement SPIE EST (mandataire)/ MOUILLOT/BOEUF pour un montant de + 218 053,45 € HT. Marché relatif au centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways – lot 13 : chauffage-plomberie-sanitaires-fluides spéciaux
- le **15/02/2012** : un avenant 2 n°200909007FM0000200 passé avec la société SETEC ITS (en groupement avec 2B2P) pour un montant de + 31 500,00 € HT. Marché relatif à l'assistance et conseil à l'autorité organisatrice dans le cadre du renouvellement du système billettique du réseau de transports urbains
- le **15/02/2012** : un avenant 2 n°201010160FM0000200 passé avec la société VIX ERG pour un montant de + 193 782,84 € HT. Marché relatif à la fourniture et mise en place de systèmes billettiques complets interopérables pour le réseau départemental de Côte d'Or (Transco) et pour le réseau urbain de l'agglomération dijonnaise (Divia), ainsi que les prestations associées
- le **27/01/2012** : un avenant de résiliation conventionnelle et anticipée n°201111059AS0000100 passé avec la société BEREST. Avenant 1 relatif au marché subséquent 6 à l'accord-cadre n°201010078AD0000000 relatif à la réalisation d'une voirie et d'un parking VL aboutissant à l'esplanade de l'Université de Bourgogne (esplanade Erasme Nord)
- le **24/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201010111FM0000011 passé avec la société ECO CLIMAT pour un montant de 22 205,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 13 : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux. Le titulaire du marché est le groupement SPIE EST / MOUILLOT / BŒUF; ECO CLIMAT est sous-traitant de MOUILLOT et de SPIE
- le **23/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201010111FM0000010 passé avec la société TECHNIRAMO pour un montant de 5 904,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 13 : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux. Le titulaire du marché est le groupement SPIE EST / MOUILLOT / BŒUF
- le **20/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201010092FM0000012 passé avec la société URBA TP RHÔNE ALPES pour un montant de 210 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosses à Valmy. Le titulaire du marché est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
- le **20/02/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010105FM0000005 bis passé avec la société SIORAT pour un montant de 2 500 000,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 2 : aménagements extérieurs. Le titulaire du marché est GUINTOLI RHONE ALPES
- le **20/02/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010105FM0000001 TER passé avec la société EHTP Rhône Alpes pour un montant de 650 000,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 2 : aménagements extérieurs. Le titulaire du marché est GUINTOLI RHONE ALPES
- le **17/02/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010106FM0000008 bis passé avec la société AKIN pour un montant de 109 758,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 3 : gros œuvre et démolition. Le titulaire du marché est PERTUY
- le **13/02/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010017FM0000001 bis passé avec la société SAS GAUDRY pour un montant de 300 000,00 € HT. Marché relatif à l'exécution des travaux préparatoires d'infrastructures, des voiries provisoires, de la libération d'emprise, ainsi que des finitions de voirie et de réseaux divers VRD dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise – lot 1 : secteur 1 de Chenôve à Darcy (place Darcy comprise). Le titulaire du marché est le groupement COLAS EST/SNEL/ISS ESPACES VERTS
- le **13/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201010145FM0000001 passé avec la société ISOPLAC pour un montant

- de 29 066,46 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus / tramways – lot n°11 : menuiseries intérieurs bois. Le titulaire du marché est PACOTTE ET MIGNOTTE
- le **13/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201010093FM0000005 passé avec la société SIGNAUX GIROD BOURGOGNE pour un montant de 185 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 3 - du bd Clémenceau à Quetigny. Le titulaire du marché est le groupement SNEL Agence SCREG EST (mandataire)/COLAS EST/ISS ESPACES VERTS/PENNEQUIN/COLAS RAIL/EDTP
 - le **13/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201010106FM0000012 passé avec la société ARREBA pour un montant de 19 041,20 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 3 : gros œuvre et démolition. Le titulaire du marché est PERTUY
 - le **10/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201111097AM0000001 passé avec la société SNEL Agence SCREG EST pour un montant de 10 285,00 € HT. Marché relatif à l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la route de Messigny à Ahuy. Le titulaire du marché est SPIE BATIGNOLLES PETAVIT
 - le **09/02/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010111FM0000008 bis passé avec la société IDC pour un montant de 50 912,33 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 13 : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux. Le titulaire du marché est le groupement SPIE EST / MOUILLOT / BŒUF; IDC est sous-traitant de MOUILLOT
 - le **03/02/2012** : un acte de sous-traitance n°20111101AM0000001 passé avec la société HONEYWELL S.A. pour un montant de 4 250,00 € HT. Marché relatif à l'exploitation et maintenance des installations de chauffage, de climatisation, de ventilation et de surpression - lot 1 : sites administratifs. Le titulaire du marché est VINCI
 - le **01/02/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010199FM0000003 bis passé avec la société BOURGOGNE STRUCTURES pour un montant de 14 500,00 € HT. Marché relatif à la réalisation des travaux des locaux techniques dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Le titulaire du marché est EDTP
 - le **01/02/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010199FM0000003 bis passé avec la société MARAFFI pour un montant de 66 925,50 € HT. Marché relatif à la réalisation des travaux des locaux techniques dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Le titulaire du marché est EDTP
 - le **01/02/2012** : un acte de sous-traitance n°201111060FM0000002 passé avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION COTE D'OR pour un montant de 257 000,00 € HT. Marché relatif à la conception, réalisation et maintenance de la fontaine dynamique Place de la République à Dijon. Le titulaire du marché est le groupement FORCLUM IDF (mandataire), EIFFAGE TP EST et JML CONSULTANT. EIFFAGE CONSTRUCTION COTE D'OR est sous-traitant d'EIFFAGE ENERGIE (ancienne dénomination FORCLUM IDF)
 - le **27/01/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010092FM0000008 bis passé avec la société BATI TRACK pour un montant de 17 817,70 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosses à Valmy. Le titulaire est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
 - le **27/01/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010091FM0000004 Ter passé avec la société BATI TRACK pour un montant de 201 724,30 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 - Chenôve à Place Darcy. Le titulaire du marché est le groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES
 - le **27/01/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010092FM0000005 bis passé avec la société SOMARAIL pour un montant de 182 805,22 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosses à Valmy. Le titulaire du marché est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
 - le **27/01/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010092FM0000007 bis passé avec la société RAILWELD pour un montant de 131 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosses à Valmy. Le titulaire du marché est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
 - le **27/01/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010109FM0000004 bis passé avec la société VERTIC pour un montant de 18 585,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation bus/tramways - lot 6 : couverture et bardage métallique. Le titulaire du marché est SMAC
 - le **23/01/2012** : un acte de sous-traitance n°201010092FM0000011 passé avec la société SIGNAUX GIROD BOURGOGNE pour un montant de 140 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosses à Valmy. Le titulaire du marché est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
 - le **30/11/2011** : un acte de sous-traitance n°201111014FM0000004 passé avec la société ISS ESPACES VERTS pour un montant de 25 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'aménagement et d'entretien de voirie au nom du groupement de commandes ville de Dijon et Grand Dijon. ISS ESPACES VERTS est sous-traitant du groupement GUINTOLI/EHTP/SIORAT

Contentieux

- le **28/02/2012** : un arrêté désignant le Cabinet BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur BERRADA
- le **28/02/2012** : un arrêté désignant le Cabinet BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur KHEMRI
- le **21/02/2012** : un arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire CLAIRGIPS PMU relative aux dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- le **15/02/2012** : un arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire PIETRAS relative aux dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
17/01/2012	Monsieur René JUSTRABO	2-E-F1-106	30	308,00 €
20/01/2012	Madame Thérèse ROY	2-E-F1-107	15	154,00 €
25/01/2012	Madame Siv-Eng UNG	2-I-G1-8	30	1 226,00 €
25/01/2012	Monsieur Frédéric ROY	2-E-F1-108	15	154,00 €
26/01/2012	Madame Linda CHAUDRON	2-E-D1-93	50	513,00 €
27/01/2012	Madame Céline LABAUNE	2-E-F1-75	15	154,00 €
28/01/2012	Madame Marie-Madeleine DUCHAINE	2-E-G-16	30	308,00 €
17/01/2012	Madame Danièle FLEUROT	2-C-H-3	15	349,00 €
16/01/2012	Madame Muriel AUGEN	1-E-02-04-004	6	357,00 €
16/01/2012	Madame Christelle FEBVRE	1-E-02-04-027	50	2 840,00 €
01/02/2012	Madame Sandrine PETITJEAN	2-I-G1-7	15	616,00 €
06/02/2012	Madame Simone ERIMUND	2-E-D1-91	50	513,00 €
06/02/2012	Monsieur Gérard GODDE	2-E-D1-92	15	154,00 €
10/02/2012	Madame Marthe CHENAUX	2-E-D1-90	30	308,00 €
11/02/2012	Madame Cynthia GRILLOT	2-E-D1-89	15	154,00 €
14/02/2012	Monsieur Damien GOUSTARD	2-E-D1-88	30	308,00 €
22/02/2012	Monsieur Gérard BOUCHE	2-E-D1-87	15	154,00 €
22/02/2012	Monsieur Christian CHARLES	2-E-D1-86	50	513,00 €
07/02/2012	Monsieur Laurent BOUREE	2-G-E-8	15	152,00 €
27/02/2012	Madame Isabelle BORDERIE	2-I-G1-9	30	1 226,00 €
27/02/2012	Monsieur Hjean-Baptiste SARTORIS	2-C-G-27	15	354,00 €
06/03/2012	Madame Denise FAURE	2-E-D1-85	15	154,00 €
06/03/2012	Madame Nicole GINIAUX	2-E-D1-84	30	308,00 €
05/03/2012	Madame Nathalie SISOMBAT	2-E-G-22	50	513,00 €
05/03/2012	Monsieur Lucien VAN DRIESTEN	2-E-F-14	15	154,00 €
06/03/2012	Madame Colette PIROT	2-E-G-14	15	154,00 €
06/03/2012	Madame Odette CHAMEROIS	1-E-01-03-011	30	1 769,00 €

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHATT	Mme Héléne ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD

Membres Absents :

M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Myriam BERNARD
Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Lucien BRÉNOT pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Gilles MATHÉY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taux d'imposition pour 2012 : Cotisation Foncière des Entreprises, taxe d'habitation, taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 25,42% pour 2012
- **de fixer** le taux de la taxe d'habitation à 8,858% pour 2012 (arrondi à 8,86)
- **de fixer** le taux de taxe sur le foncier bâti à 0,592% pour 2012
- **de fixer** le taux de la taxe sur le foncier non-bâti à 4,79% pour 2012
- **de fixer** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012 pour chaque zone comme suit :

Communes	Taux 2012
AHUY	5,34%
BRESSEY SUR TILLE	5,86
BRETENIERE	6,30%
CHENOVE	6,43%
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	6,14%
CRIMOLOIS	5,86%
DAIX	5,51%
DIJON	6,53%
FENAY	5,70%
FONTAINE LES DIJON	5,39%
HAUTEVILLE LES DIJON	5,53%
LONGVIC	5,74%
MAGNY SUR TILLE	6,18%
MARSANNAY LA COTE	5,32%
NEUILLY LES DIJON	6,28%
OUGES	5,70%
PERRIGNY LES DIJON	5,65%
PLOMBIERES LES DIJON	6,11%
QUETIGNY	5,64%
SAINT APOLLINAIRE	5,78%
SENNECEY LES DIJON	5,99%
TALANT	5,71%

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 8
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de proposer**, après consultation des communes membres, la liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants annexée à la présente délibération en vue de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Autorisation donnée au Président sur l'appel introduit contre le jugement n°1001764 du 29 septembre 2011 du Tribunal administratif de Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de **donner** autorisation au Président pour défendre en appel devant la Cour le jugement n°1001764 du 29 septembre 2011 du Tribunal administratif de Dijon

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mutualisation des services "énergie" et fonciers de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Conventions de mise à disposition réciproque de personnel

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe d'une mutualisation des services « énergie » et fonciers de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions de mise à disposition réciproque de personnel entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer toute autre pièce nécessaires à la mise en oeuvre et à l'exécution de ces mutualisations.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Plan de Déplacement d'Administration au bénéfice des agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Evolutions - Nouvelle convention à passer entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la société Kéolis Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention à passer entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la société Kéolis Dijon, exploitant du réseau « Divia » dans le cadre des évolutions du Plan de Déplacement d'Administration établi au bénéfice des agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise,
- **d'autoriser** le Président à signer le projet de convention à intervenir avec la société Kéolis Dijon, exploitant du réseau « Divia », après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget à cet effet ;

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport sur les marchés conclus en 2011 par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la présentation du rapport sur les marchés conclu en 2011 par la Communauté d'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement : avenant 2012 - Objectifs et moyens délégués pour le parc locatif public et le parc privé ancien

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant 2012 à la convention-cadre 2010-2015 relatif à la gestion, par délégation de l'Etat, des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **de dire** que les dispositions figurant dans cet avenant prennent effet à compter du 1er janvier 2012 et ce, jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- **de dire** que les crédits délégués par l'Etat pour l'habitat locatif public seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **de dire** que toute modification de cet avenant fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil de communauté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit-avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ICF Sud-Est Méditerranée : acquisition-amélioration de 16 logements collectifs (12 PLUS, 4 PLAi), 78 D et 78 E rue des Marmuzots à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ICF Sud-Est Méditerranée – *Immeuble Anthémis, 118/124 boulevard Vivier Merle – 69003 LYON-*, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements collectifs (12 PLUS, 4 PLAi), situés 78 D/78 E rue des Marmuzots à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 190 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 114 000 € au titre des PLUS,
- 76 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPAC de Dijon : acquisition-amélioration de 4 logements collectifs BBC (PLS), "Ecole Buffon", 66 avenue du Lac à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon - 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements collectifs BBC (PLS), situés « Ecole Buffon », 66 avenue du lac à Dijon, **une subvention d'un montant de 16 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPAC de Dijon : acquisition-amélioration de 3 logements collectifs (PLUS), 6 rue Charrue à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon - 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements collectifs (PLUS), situés 6 rue Charrue à Dijon, **une subvention d'un montant de 28 500 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - VILLEO : construction de 25 logements individuels BBC (19 PLUS, 6 PLAI), "Village Séniors Mirande", 11 rue des Planchettes - 80-82 rue de Mirande à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO - 28 boulevard Clemenceau- BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 25 logements individuels BBC (19 PLUS, 6 PLAI), situés 11 rue des Planchettes, 80-82 rue de Mirande à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 358 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 247 000 € au titre des PLUS,

- 111 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat Bourgogne : acquisition en VEFA de 11 logements collectifs BBC (8 PLUS, 3 PLAi), 30 à 34 avenue Raymond Poincaré à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à SCIC Habitat Bourgogne - Le Katamaran, 41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 - 21004 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 11 logements collectifs BBC (8 PLUS, 3 PLAi), situés 30 à 34 avenue Raymond Poincaré à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 159 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 104 000 € au titre des PLUS,
 - 55 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - VILLEO : construction de 9 logements collectifs BBC (7 PLUS, 2 PLAi), quartier du Clair Bois, lot n° 51 à Bressey-sur-Tille

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à VILLEO - 28 boulevard Clemenceau- BP 30312 - 21003 DIJON cedex-**, pour l'opération de construction de 9 logements collectifs BBC (7 PLUS, 2 PLAi), situés Quartier du Clair Bois, lot n° 51, à Bressey-sur-Tille, **deux subventions d'un montant total de 128 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 91 000 € au titre des PLUS,
 - 37 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et

exercices suivants ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ORVITIS : acquisition-amélioration de 10 logements collectifs (6 PLUS, 4 PLAi), 5 place de l'Hôtel de Ville à Fontaine-les-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS - BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements collectifs (6 PLUS, 4 PLAi), situés 5 place de l'Hôtel de Ville à Fontaine-les-Dijon, **deux subventions d'un montant total de 133 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 57 000 € au titre des PLUS,
 - 76 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt : Mutualité Française Bourguignonne - EHPAD "Robert Grandjean" à Talant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à la Mutualité Française Bourguignonne la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt locatif social (PLS) d'un montant total de 6 000 000 €, à contracter auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer la reconstruction de l'EHPAD « Robert Grandjean » au sein de l'opération d'ensemble « Libération » située à l'angle des boulevards Chèvre Morte et Maréchal Leclerc à Talant. Les caractéristiques principales de ce prêt sont les suivantes :
 - Durée totale du prêt : 40 ans, éventuellement deux ans de franchise en capital,
 - Périodicité des échéances : par mensualités constantes en capital et intérêts de 22 600,20 € chacune ou par termes mensuels constants en capital de 12 500 € intérêts en sus,
 - Taux d'intérêt : 3,32 %, variable en fonction du taux de rémunération du Livret A - valeur 2,25% au 1er août 2011 - ,

- Frais de dossier : 15 000 €,
- Garantie : caution simple du Conseil Général de la Côte d'Or et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de 50% chacun.
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 50% de son montant ;
- **de dire** que la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Mutuel adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de paiement ni exiger que le Crédit Mutuel discute au préalable l'organisme défaillant ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en application de la présente délibération, à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec la Mutualité Française Bourguignonne et le Crédit Mutuel.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Programmation CUCS - PUCS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme 2012, ainsi que les bénéficiaires des actions de la Communauté de l'agglomération dijonnaise en faveur du renforcement de la Politique de la ville d'agglomération, annexé à la présente délibération ;
- **de décider** que, pour les concours financiers d'au moins 15 000 €, une convention sera établie entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et chacun des neuf bénéficiaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2012, d'une part, à l'article 6574 Chapitre 65 (actions Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour les subventions attribuées aux associations et d'autre part, à l'article 657341 Chapitre 65 (actions Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour les aides aux Communes.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 15 PROCURATIONS

17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Projets réussite éducative 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les principes énoncés dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention DIRECCTE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** la DIRECCTE de Bourgogne pour une aide de 30 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 30 000 € à la MDEF ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Projet de création de l'Ecopôle Valmy sous forme d'une zone d'aménagement concerté - Concertation préalable à la création de la ZAC

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'engager** la concertation préalable prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, préalablement à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur les terrains classés en zone AUE au PLU de Dijon, selon les modalités suivantes :
 - mise en place d'une exposition et mise à disposition de l'étude d'impact et d'un cahier d'observations sur lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions;
 - parution d'un article dans la presse locale;
- **de dire** que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - Dijon - ZAC Parc Valmy - Cession de terrains - Lot C4

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot C4 sur le Parc Valmy à Dijon

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - Dijon - ZAC Parc Valmy - Cession de terrains - Lot C5

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot C5 sur le Parc Valmy à Dijon.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BGE Côte d'Or - Demande de subvention de fonctionnement 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 20 400 € au titre de l'exercice 2012 à la Boutique de Gestion de Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Welience Santé - Pôle Santé et Technologies - Demande de subvention 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention à uB-Filiale, d'un montant de 20.000 €, au titre de la quatrième année de fonctionnement du département « Welience Santé et Technologies » ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technopôle Agro-Environnement de Bretenière "AgrOnov" - Engagement financier des partenaires - Accord cadre relatif à la mise en oeuvre et au financement de l'opération

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'engagement financier de la Communauté d'agglomération dijonnaise sur l'opération globale d'aménagement du site AgrOnov aux côtés de l'Etat et des Collectivités Territoriales et des Chambres d'agriculture ;
- **d'approuver** l'accord cadre de partenariat, qui formalise les conditions de participations financières à l'opération de chacun des partenaires, ci-annexé, et **d'autoriser** le Président du Grand Dijon à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président du Grand Dijon à signer l'accord définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technopôle Agro-Environnement de Bretenière "AgrOnov" - Présentation du programme d'aménagement et de réhabilitation du site

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme d'aménagement proposé par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise en vue du dépôt du Permis d'Aménagement en Avril 2012 ;
- **d'autoriser** la SPLAAD à percevoir directement les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de l'opération ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés - ALT SUP 2012 - Semaine de l'alternance dans le supérieur - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 2 500 €, pour l'organisation de la semaine de l'alternance dans le supérieur "ALT SUP 2012", organisée par l'AFIJ ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Mission Culture Scientifique - Plan d'actions 2012 - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 22 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de poursuivre le soutien au plan d'actions 2012 de la Mission Culture Scientifique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Divers Colloques - Demandes de subventions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 11 500 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques énoncés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

29. DEPLACEMENTS Contrat de partenariat public-privé pour le financement, la conception, la fourniture et la maintenance partielle de bus hybrides en application des articles L1414-1 et suivants du CGCT - Approbation et autorisation à signer le Contrat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le choix du groupement HeuliezBus-Barclays Integrated Infrastructure Projects, auquel se substituera, comme titulaire du contrat de partenariat le financement, la fourniture et la maintenance partielle de bus hybrides, la société ad hoc dont les membres dudit groupement seront les actionnaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat de partenariat pour le financement, la fourniture et la maintenance partielle de bus hybrides et ses annexes, dont le projet figure en annexe à la présente délibération, étant entendu que ne pourront être apportés à ce projet que les ajustements rédactionnels nécessaires avant la signature, sans qu'il en résulte des modifications substantielles ;
- **d'autoriser** le Président à signer, en application des articles L. 313-29 et suivants du Code monétaire et financier, les deux actes d'acceptation des cessions de créances prévus par le contrat de partenariat, dont le modèle est porté en visa, étant entendu que ne pourront être apportés à ce modèle que les ajustements rédactionnels nécessaires avant la signature, sans qu'il en résulte des modifications substantielles ;
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat de vente des bus anciens (bus GNV actuellement propriété du Grand Dijon), dont le projet est porté en visa, étant entendu que ne pourront être apportés à ce projet que les ajustements rédactionnels nécessaires avant la signature, sans qu'il en résulte des modifications substantielles ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention tripartite Grand Dijon/créanciers financiers (prêteurs et banque de couverture)/Titulaire, dont le projet est porté en visa, étant entendu que ne pourront être apportés à ce projet que les ajustements rédactionnels nécessaires avant la signature, sans qu'il en résulte des modifications substantielles ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'interface Grand Dijon/Titulaire/Délégataire, dont le projet est porté en visa, étant entendu que ne pourront être apportés à ce projet que les ajustements rédactionnels nécessaires avant la signature, sans qu'il en résulte des modifications substantielles ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les actes afférents à l'exécution de l'ensemble des actes et contrats objets de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

30. DEPLACEMENTS Tramway - Convention entre le Grand Dijon et la Fédération Désir de Tram dans le cadre du Fisac Tranche 1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention avec l'association Désir de Tram et de reverser ladite subvention,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

31. DEPLACEMENTS Tarification commune avec le Conseil Général de la Côte d'Or - Création de titres combinés - Convention à passer

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les modalités de création d'une tarification combinée entre le service de transport interurbain de Côte d'Or et le service de transport urbain Divia de l'agglomération dijonnaise destinée au grand public
- **de dire** que la convention du 26 octobre 1992 et ses trois avenants concernant la tarification combinée « Connivence » pour les derniers titres en circulation sera résiliée au 30 juin 2012
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée correspondante et tout document à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

32. DEPLACEMENTS Délégation de service public de transport - Avenant n°3

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation passée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et Keolis en date du 22 décembre 2009 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

33. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Neuilly-lès-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Neuilly-les-Dijon à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 8350 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

34. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Daix

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Daix à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie, soit un total de 10 415,88 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

35. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Marsannay-la-Côte

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Marsannay-la-Côte à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 15 803,98 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

36. DEPLACEMENTS Politique cyclable du grand Dijon - Attribution d'une subvention à l'association EVAD

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 2400 € au titre de l'année 2012 à l'association EVAD sise à Maison des associations 2 rue des Corroyeurs à Dijon,
- **d'acter** que le versement de cette subvention intervient sur présentation de justificatifs (factures réglées, état de dépenses,...)
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

37. DEPLACEMENTS Commission intercommunale d'accessibilité - Rapport annuel au Préfet

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport annuel 2011 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

38. EAU ET ASSAINISSEMENT Renouvellement des branchements en plomb - Programme 2012 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de valider** la programmation pour l'année 2012 pour la suppression des branchements en plomb,
- **de mandater** Monsieur le Président pour solliciter les aides relatives aux travaux de suppression des branchements en plomb de l'année 2012 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- **de dire** que le reversement des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse relatives aux travaux de suppression des branchements sur les communes de Ahuy, Fontaine-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Daix et Hauteville-lès-Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Longvic et Ouges sera effectué à Lyonnaise des Eaux, fermier,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

39. EAU ET ASSAINISSEMENT Eau potable : protection de la nappe Sud - Animation et financement de l'Inter CLE Vouge-Ouche avec les collectivités concernées pour l'année 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de participer** à l'animation de l'InterCLE Vouge / Ouche,
- **de désigner** le Syndicat du Bassin versant de la Vouge en tant que structure administrative animatrice de l'InterCLE,
- **de désigner** le Syndicat du Bassin versant de la Vouge pour collecter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or pour les actions,
- **de financer** à concurrence de 20% aux dépenses d'animation des missions dédiées à Dijon Sud gérées par l'Inter CLE,
- **de signer** pour l'année 2012, avec les cinq collectivités que sont la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, une convention de cofinancement préalablement au lancement des actions envisagées.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

40. EAU ET ASSAINISSEMENT Mise en place d'un traitement complémentaire des boues sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de **mandater** Monsieur le Président pour solliciter les aides relatives à la mise en place d'un traitement complémentaire des boues sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

41. EAU ET ASSAINISSEMENT Surveillance des micropolluants sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de **mandater** Monsieur le Président pour solliciter les aides relatives à la recherche et à la surveillance des micropolluants dans le cadre de la circulaire du 29 septembre 2010,
- **de dire** que le reversement des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse relatives à la recherche et à la surveillance des micropolluants dans le cadre de la circulaire du 29 septembre 2010, sera effectué à SOGEDO, fermier,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

42. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents industriels de la société TIPPAGRAL

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société TIPPAGRAL pour son site situé à LONGVIC,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

43. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents industriels de la société Sunstrand International SA

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société SUNDSTRAND

INTERNATIONAL S.A. pour son site situé à LONGVIC,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

44. QUESTIONS DIVERSES Contentieux avec Chevigny-Saint-Sauveur sur l'Installation Terminale Embranchée (ITE) - Convention de transaction

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le protocole d'accord transactionnel
- **d'autoriser** le Président à signer le protocole, et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

45. QUESTIONS DIVERSES Décision modificative n°1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** les mouvements budgétaires.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Dijon, le 26 mars 2012

Le Président,

